



Bureau des Affaires Territoriales
Et de l'Environnement

Douai, le 10 février 2015

Réunion de la CSS
Société MINAKEM – BEUVRY-la-FORET

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : Le 23 janvier 2015

Participants:

Collège Administration

Mme DANIELEWSKI,

Chef du Bureau des Affaires Territoriales et de

l'Environnement, Sous-Préfecture de Douai

Sous-Préfecture de Douai

DREAL

DREAL

Collège Exploitant

M. JOUILLEROT

Directeur du site de MINAKEM Beuvry Production

M. TOURBEZ

Responsable H S E MINAKEM Beuvry Production

Représentants des collectivités

M. RICQ

Adjoint au Maire de Beuvry

Personnes qualifiées

M. FALEMPE

SDIS 59

Mme COLOMB,

S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du président de la CSS	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement MINAKEM	3
III.	Questions et échanges	6

La séance est ouverte à 11 heures.

I. Introduction du président de la CSS

Mme DANIELEWSKI excuse l'absence de M. le Sous-Préfet, retenu par une obligation inattendue. Elle constate l'impossibilité de procéder à la désignation formelle du Président de la Commission de Suivi de Site en l'absence d'un certain nombre de représentants des différents collèges. L'élection est reportée à la prochaine CSS dont la date sera arrêtée courant avril.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement MINAKEM

1. Présentation de l'usine

M. JOUILLEROT rappelle que le site de MINAKEM compte parmi les dix sites classés Seveso seuil Haut dans le Hainaut - Douaisis, et fabrique des produits de chimie fine destinés à l'industrie pharmaceutique et cosmétique. L'usine accueille 106 salariés pour MINAKEM Beuvry Productions et 32 autres au sein de l'entité MINAKEM Recherche et Développement.

Le périmètre de l'usine compte différents équipements, dont une série de cuves de 60 à 5 000 litres et certains équipements spécifiques permettant de travailler à haute et basse température, voire sous pression. Le site comprend également une station de traitement de déchets, des ateliers de recherche et un laboratoire d'analyse. Le service hygiène et sécurité compte 7 personnes et se situe dans l'une des ailes du site. L'usine est traversée par un cours d'eau qui rejoint ensuite la Scarpe et l'Escaut et dans lequel sont rejetés les effluents traités.

MINAKEM Beuvry a réalisé un chiffre d'affaires de 26,7 millions d'euros en 2013 et de 23,5 millions d'euros en 2014.

2. Sécurité sur le site

M. TOURBEZ indique que 5 accidents du travail ont eu lieu en 2013 comptant 39 jours d'arrêt, soit un taux de gravité de 0,26 et un taux de fréquence de 33,85. En 2014, un seul accident a donné lieu à un arrêt de dix jours. Le taux de gravité est de 0,07 et le taux de fréquence de 1,683. De 8 accidents en 2011, l'entreprise est passée à un seul en 2014.

M. SANTERRE s'enquiert des raisons de cette baisse.

M. TOURBEZ l'explique par les différentes actions mises en place dès début 2014, notamment les réunions hebdomadaires organisées avec le personnel de MINAKEM sur le thème de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été actualisé une première fois en juin 2013 puis en mars 2014 en intégrant le risque amiante. Le taux d'avancement des 23 actions identifiées est estimé à 68 %.

Mme DANIELEWSKI souhaite connaître la nature des actions qui restent à engager.

M. TOURBEZ répond que certaines études entamées en 2013 doivent être poursuivies en 2015. Certaines actions de formation au travail en atmosphère explosive (ATEX) doivent encore se tenir cette année.

3. Liste des formations dispensées sur site

M. TOURBEZ renvoie les membres de la CSS au document qui leur a été transmis pour un recensement détaillé des formations déployées.

M. TOURBEZ souligne que le site compte 32 collaborateurs formés SST (21 à fin 2013), très au-delà des taux recommandés. Au final, 95 personnes auront par ailleurs reçu une formation ATEX. Les formations incendie comportent différents niveaux ; celui dit de « 3^{ème} intervention » concerne 90 % des personnels de production. 110 personnes ont été formées et les derniers salariés concernés seront formés en 2015.

180 plans de prévention ont été établis en 2013-2014. Sur les 922 comptes rendus d'accidents qui ont été passés en revue, 11 accidents ont été identifiés comme susceptibles de se produire chez MINAKEM.

4. Maîtrise des procédés

En termes de sécurité des procédés, 38 études calorimétriques (47 en 2013) et 37 DSC (50 en 2013) ont été engagées en 2014. Par ailleurs, l'ensemble des produits en production sont soumis à des études de déviation. 24 de ces enquêtes ont été menées en 2013 et 20 en 2014. L'amélioration des outils de mesure et d'estimation a permis d'améliorer la qualité des études en étudiant plus finement les différentes réactions concernées.

Mme CHEVALIER souhaite savoir si l'entreprise dispose de cuves dédiées à ces études.

M. JOUILLEROT répond que le laboratoire de sécurité des procédés est équipé à cet effet et ajoute que le laboratoire HSE participe aux études de déviation depuis janvier 2013.

5. Risques industriels

M. TOURBEZ rappelle que l'étude de dangers, destinée à identifier et évaluer les risques majeurs, doit être actualisée tous les cinq ans. La dernière étude a été réalisée en 2013 et transmise en préfecture début 2014.

M. SANTERRE annonce que les évolutions de cette étude seront désormais suivies par Mme CHEVALIER. Il souhaite également savoir si de nouvelles réactions ont été élaborées dans l'entreprise depuis la dernière version de l'étude.

M. TOURBEZ répond que les composés employés sont restés les mêmes. L'unique risque supplémentaire identifié dans la dernière version concerne une explosion éventuelle de la chaufferie, qui vient s'ajouter aux risques d'incendie avec dégagement de fumées toxiques et de dispersion de produits toxiques. Sur 27 scénarios envisagés, 19 sont considérés comme des risques faibles et 8 comme des risques moyens.

6. Plan d'opérations internes (POI)

En 2013, une simulation d'un incendie dans un bâtiment de production a été organisée en lien avec les secours extérieurs, ce qui a permis d'actualiser le POI transmis à la DREAL en juin 2014. Son organisation a été revue pour tenir compte des heures creuses et des heures pleines. En 2014, un exercice d'incendie s'est tenu au niveau des citernes aériennes de stockage des liquides inflammables.

Un seul déclenchement d'alarme est intervenu le 22 mai 2013.

Mme DANIELEWSKI annonce que M. le Sous-Préfet souhaite être désormais prévenu dans les meilleurs délais de ce type d'incident. Il a proposé d'instaurer un retour d'information systématique dans les heures qui suivent tout incident potentiellement grave. Ces IPG devront faire l'objet d'un signalement par mail au groupement 5 du SDIS et à l'UT DREAL qui en informeront le Sous-Préfet.

M. TOURBEZ et M. JOUILLEROT s'y engagent.

7. Bilan environnemental

L'objectif 2013 de prélèvement d'eau (90 000 m³) a été dépassé de 7,3 % en raison de problèmes techniques sur les fosses de relevage. L'objectif 2014, identique, est en revanche presque atteint.

Le renouvellement des membranes de filtration en 2013-2014 a permis d'augmenter le débit de traitement des eaux, donc de diminuer le nombre de jours de fonctionnement de la station d'épuration (195 jours en 2014 contre 225 en 2012).

Les contrôles inopinés réalisés par un laboratoire extérieur mandaté par la DREAL ont permis de relever différents dépassements. Celui de 2013 s'explique par la mauvaise identification d'un rejet. En 2014, le dépassement de seuil sur un rejet AOX s'explique par une rupture de confinement d'un milieu réactionnel. Un retour à la normale a pu être vérifié au cours d'un deuxième contrôle inopiné.

En termes de contrôle atmosphérique, les mesures réalisées par l'APAVE en octobre 2013 sur demande de la DREAL ont permis de constater des valeurs inférieures aux seuils réglementaires. Le second contrôle programmé n'a pas été réalisé puisque l'entreprise n'a pas manipulé la substance concernée en 2014. Le contrôle est maintenu pour l'année 2015.

8. Pollution olfactive

L'incident du 27 septembre 2014, dû à une erreur de manipulation, avait été commenté lors de la dernière CSS. Des odeurs soufrées avaient conduit de nombreux riverains à contacter l'usine et les autorités. Les différentes actions mises en place au sein de l'entreprise et vers l'extérieur ont permis de répondre à cette problématique qui a néanmoins duré une quinzaine de jours.

Mme DANIELEWSKI indique que cet incident est un exemple de ceux dont M. le Sous-préfet souhaiterait être informé en temps réel.

M. SANTERRE précise que la DREAL avait connaissance des échanges entre l'entreprise, ses partenaires et les habitants sur cet incident qui relevait de la nuisance et non d'un risque.

M. TOURBEZ ajoute que la transparence dont l'entreprise a fait preuve, notamment, vis-à-vis des riverains, a permis de démysterifier certaines perceptions. Il a été convenu avec l'association de riverains de les informer en amont des opérations de traitement des boues.

Les 5 et 6 mars 2014, l'entreprise a reçu deux appels liés à des gênes olfactives. Les investigations menées ont permis de fournir au plus vite des réponses aux riverains. La gêne n'a été que passagère dans les deux cas.

9. Bilan réglementaire

La loi du 16 avril 2013 pourvoit l'établissement d'un droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement et la mise en œuvre d'un registre de consignation des alertes, désormais en place dans l'entreprise.

Trois inspections renforcées de la DREAL ont par ailleurs été réalisées en 2013 et en 2014. Cette dernière a permis de constater un retard sur la gestion des MMR et des MMRI. L'entreprise a conçu un plan d'action communiqué à la DREAL.

M. SANTERRE précise que des retards dans l'édition des guides nationaux expliquent en partie ce décalage et limitent la responsabilité de l'entreprise sur ce sujet.

M. TOURBEZ ajoute par ailleurs que l'inspection du travail s'est rendue sur le site en 2013 mais pas en 2014. Les documents relatifs à la constitution de garanties financières ont été transmis à la DREAL en décembre 2013 et mai 2014.

M. SANTERRE précise que ces éléments sont en cours d'instruction.

M. TOURBEZ fait part de la participation de l'entreprise à l'édition d'une brochure d'information sur les risques industriels destinée aux riverains, conçue en lien avec le S3PI et distribuée avec le soutien des services municipaux.

M. SANTERRE ajoute que cet effort d'information vient s'ajouter au site web reflexes-seveso.fr qui complète la plaquette d'information et qui est géré par le S3PI. Il est destiné à garantir une information homogène sur le territoire Hainaut-Cambrésis-Douaisis.

M. TOURBEZ indique que les principales actions HSE prévues en 2015 sont relatives à l'entrée en vigueur de la directive Seveso 3, au plan de modernisation des installations industrielles et au plan de protection de l'atmosphère.

III. Questions et échanges

M. SANTERRE souligne la qualité de la présentation de l'entreprise.

M. JOUILLEROT estime que les visites ouvertes aux riverains ont permis de rassurer ces derniers et d'améliorer les liens avec les élus, le SDIS et les habitants.

M. RICQ confirme cette perception et salue le travail de l'entreprise.

La séance est close à 12 heures 40.

Le Sous-Préfet



Jacques DESTOUCHES